



coopdegallix.ca
info@coopdegallix.ca
facebook.com/CoopdeGallix

Formulaire d'adhésion membre de soutien

Ce formulaire est destiné aux entreprises, associations, clubs, etc. qui désirent devenir membres de la Coopérative de solidarité de Gallix. Si vous souhaitez y adhérer en tant que personne physique, veuillez utiliser le [formulaire d'adhésion - Membre-utilisateur](#). Pour faire un don à la Coop, faites connaître vos intentions par courriel à don@coopdegallix.ca.

Réservé à l'administration

Numéro de membre:



Entente entre:

Organisation:

Adresse: Ville: Code postal:

Téléphone: Adresse de courriel:

(Type: cellulaire ou maison)

Représentée par: Prénom: Nom:

Téléphone: Adresse de courriel:

(Type: cellulaire ou maison)

Mode de paiement: virement interac ou chèque ou comptant

J'aimerais m'abonner à l'infolettre en ligne: oui ou non

Et: le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité de Gallix

Attendu qu'une coopérative de solidarité a été constituée dans le domaine de l'alimentation;

Attendu qu'un conseil d'administration a été formé pour la réalisation de ce projet;

Attendu que les membres du conseil d'administration, dont le signataire des présentes, n'agit que dans l'intérêt de la coopérative.

- ✓ Je, soussigné·e, demande à devenir membre de soutien de la Coopérative de solidarité de Gallix;
- ✓ Je m'engage à détenir **50 parts sociales de qualification de 10\$ chacune pour un total de 500\$,** payables au moment de l'admission comme membre, tel qu'inscrit dans le [Règlement de régie interne de la Coopérative](#);
- ✓ Je m'engage à respecter les [règlements de la Coopérative](#).

Signé à:

Date:

X

Représentant·e de l'organisation

X

Représentant·e du Conseil d'administration

Engagements

La Coopérative s'engage à :

1. Fournir aux membres les services demandés dans la mesure de ses possibilités en conformité avec ses statuts et règlements;
2. Accepter la résiliation du présent contrat en tout temps moyennant un avis écrit à cet effet d'au moins 30 jours au secrétaire de la Coopérative, lequel avis équivaut à un avis de démission. La Coopérative peut suspendre ou exclure un membre qui ne respecte pas les clauses du contrat, et ce, conformément aux articles 57 et 58 de la loi. Dans le cas du remboursement des parts, la Coopérative doit se conformer à l'article 38 de la loi;
3. Utiliser les renseignements personnels en conformité avec les lois en vigueur;
4. Accorder un statut privilégié à ses membres utilisateurs vs la clientèle non-membre.

Le Conseil d'administration s'engage auprès du membre et signataire du présent formulaire à garder confidentiels tous les renseignements et les données fournis par le membre. Ceux-ci feront l'objet de la plus stricte confidentialité.